Amqui, le 6 juin 2016

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 6 juin 2016 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade de l'Hôtel-de-Ville, à Amqui.

Sont présent(e)s :

M. Gaëtan Ruest, ing., maire

Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1

M. Pierre D'Amours, conseiller, district n° 2

Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3

- M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
- M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
- M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

- M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier
- M. Julien Côté-Bérubé, avocat et greffier
- M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs
- M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics
- M. Antonin Michaud, directeur du développement économique et de l'urbanisme

N° 2016-xxx OUVERTURE DE LA SÉANCI

L'adoption	de	l'ouverture	de	la	séance	est	proposée	pai
, appuyée par						à 20	h	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx ORDRE DU JOUR

L'adop	tion de	l'ordre	du jour	est	proposée	par	
appuyée par							

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 9 MAI 2016 - ADOPTION

Le procès-verbal de la séance d'ajournement	du	9	mai	2016	est
approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de					,
appuyée par					

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2016 - ADOPTION

Le procès-verba	de la séance ordinaire	du 16	mai 2016	est ap-
prouvé, tel que rédigé,	sur une proposition de			,
appuyée par	<u> </u>			

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

Les autres questions et commentaires devront être traités à la période générale de questions, à la fin de la séance du conseil.
CORRESPONDANCE DU MOIS DE MAI 2016
Le greffier dépose un document synthèse des principales correspondances reçues au cours du mois de mai 2016.
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE
Liste des comptes au 6 juin 2016
Il est proposé par
appuyé par
d'approuver la liste des comptes au 6 juin 2016, telle que présentée pa M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, pour la somme de et cents (212 660,16 \$).
ADOPTÉE À L'UNANIMITE

N° 2016-xxx

Règlement d'emprunt n° 793-16 décrétant une dépense et un emprunt de 1 234 790 \$ pour la réfection du camping municipal de la Ville d'Amqui – Résultats de la procédure d'enregistrement

M. Julien Côté-Bérubé, avocat et greffier, dépose un certificat des résultats de la procédure d'enregistrement relative au Règlement

d'emprunt n° 793-16 décrétant une dépense et un emprunt de 1 234 790 \$ pour la réfection du camping municipal de la Ville d'Amqui.

Ce certificat établit que :

- Le nombre présumé de personnes habiles à voter est de 3 924;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire ait lieu est de 403
- Le nombre de signature du registre est de zéro (0).;
- Ledit règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter de la Ville d'Amqui.

N° 2016-xxx Appui de la Ville d'Amqui à la relocalisation de l'ÉcoSite

- Considérant qu'une demande d'un comité citoyen du rang St-Paul et de la route Mercier, datée du 9 mai 2016, a été déposée à la Ville d'Amqui dans l'objectif d'obtenir un appui du conseil municipal afin que l'ÉcoSite de La Matapédia soit relocalisé, en raison du manque d'espace du site, de l'aspect visuel du site et de différentes irrégularités au niveau de la réglementation d'urbanisme;
- Considérant que le 13 mai 2016, M. Antonin Michaud, directeur du développement économique et de l'urbanisme, s'est rendu sur les lieux pour constater l'état actuel de l'Écosite de La Matapédia;
- Considérant que le 16 mai 2016, une pétition du comité citoyen a été déposée lors de la séance du conseil;
- Considérant que le 2 juin 2016, M. Antonin Michaud a émis un avis de non-conformité à l'ÉcoSite de La Matapédia;
- Considérant la volonté du conseil municipal à ce que l'ÉcoSite de La Matapédia soit relocalisé à un endroit plus adapté à ce type d'activité;

En conséquence,

il est proposé par	
appuvé par	

de donner l'appui de la Ville d'Amqui au comité citoyen du rang St-Paul et de la route Mercier à leur demande de relocalisation de l'ÉcoSite de La Matapédia, afin que ce dernier soit relocalisé à un emplacement adapté à ce type d'activités, qu'il ait un espace d'exploitation adéquat à ses besoins, qu'il respecte la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Ville d'Amqui et qui ne soit pas un élément visuel dérangeant le voisinage;

qu'une copie de cette résolution soit acheminée au conseil d'administration de l'ÉcoSite de La Matapédia.

N° 2016-xxx Adoption du plan de déplacement « À pied, à vélo, ville active »

Considérant la résolution n° 2014-260 procédant à l'adhésion de la Ville d'Amqui au programme « À pied, à vélo, ville active » de Vélo Québec;

Considérant la volonté de la Ville d'Amqui de faciliter la pratique de saines habitudes de vie telles que la marche et le vélo;

Considérant le plan de déplacement « À pied, à vélo, ville active » soumis aux membres du conseil afin de mettre en œuvre, dès 2016, des mesures concrètes en découlant;

En conséquence,

il est proposé par _.	
appuyé par	

d'adopter le plan de déplacement « À pied, à vélo, ville active » afin que la Ville d'Amqui ait en mains les orientations nécessaires afin de faciliter la pratique de saines habitudes de vie et pour mettre en œuvre les moyens qu'elle juge appropriés à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

<u>PIQM sous-volet 2.5 – Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'aire de jeux des aînés – Désignation du signataire</u>

Il est proposé par	
appuyé par	

d'autoriser M. Gaëtan Ruest, ing., maire, à signer le protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville d'Amqui, relativement à l'octroi d'une aide financière pour l'aire de jeux des aînés dans le cadre du sous-volet 2.5 du PIQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Appel d'offres sur invitation – Aire de jeux des aînés dans le parc Pierre-et-Maurice-Gagné – Adjudication du contrat

Il est proposé par	
appuyé par	

d'accepter la soumission de Tessier Récréo-Parc pour les travaux de construction et de fourniture de modules d'exercices pour l'aire de jeux des aînés dans le parc Pierre-et-Maurice-Gagné. Cette soumission est pour une somme de 80 482,50 \$, taxes incluses. Elle est la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Appel d'offres sur invitation – Contrat d'entretien ménager et surveillance de la Salle communautaire – Adjudication du contrat

II est	proposé	par	

a	appuyé par
ménager et l est pour une	soumission de la Conciergerie d'Amqui inc. pour l'entretien a surveillance de la Salle communautaire. Cette soumission e somme de 56 613,69 \$, taxes incluses. Elle est la plus ssion conforme reçue dans le cadre de l'appel d'offres à cet
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
 Mise à niv desserte du 	es sur invitation – Services professionnels en ingénierie eau des infrastructures d'alimentation en eau potable et bloc « F » en eau potable et égout sanitaire – Camping . – Ajout au contrat
Considérant	la résolution n° 2015-213 qui confiait un mandat de conception des travaux électriques à Trioc inc. au montant de 17 500,00\$, plus taxes;
Considérant	la résolution n° 2016-118 qui accordait un ajout pour la conception électrique au contrat accordé par la résolution n° 2015-213, pour un montant additionnel de 4 000,00 \$, soit pour un total de 21 500,00 \$, plus taxes
Considérant	que ce mandat de conception des travaux électriques ne comprenait pas la surveillance des travaux;
Considérant	la résolution n° 2015-332 qui accordait à SNC-Lavalin un contrat pour des services professionnels en ingienérie pour la mise à niveau des infrastructures d'alimentation en eau potable et desserte du bloc « F » en eau potable et égout sanitaire pour le Camping d'Amqui;
Considérant	que des travaux ne seront pas réalisés dans le devis initial du contrat adjugé par la résolution n° 2015-332 à SNC-Lavalin;
En conséque	ence,
il est p	oroposé par appuyé par
travaux d'éle	à l'ajout à SNC-Lavalin d'un mandat de surveillance des ectricité au Camping d'Amqui pour approximativement 45 de l'heure, pour un total de 4 050,00 \$, plus taxes;
5 350,00 \$, p	un crédit d'honoraires de SNC-Lavalin au montant de blus taxes, pour des travaux qui ne seront pas réalisés dans l d'ingienérie.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appel d'offres public – Travaux de pavage et achat de béton bitumineux 2016 – Adjudication du contrat

Il est proposé par _____appuyé par _____

N° 2016-xxx

d'accepter la soumission de Pavage des Monts inc. pour le contrat de travaux de pavage et achat de béton bitumineux. Cette soumission est pour une somme de 457 707,43 \$, taxes incluses. Elle est la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet;

que le coût des travaux effectués sur la rue des Forges soir financé par le fonds carrières et sablières;

qu'une somme de 142 264,38 \$ soit payée à même le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans;

que l'achat de pavage à la tonne pour l'entretien soit payé à même le budget d'opération;

que le solde des autres dépenses de ce contrat soit payé par le budget d'immobilisation à même les recettes.

<u>Autre soumission reçue :</u>

Groupe Lechasseur Ltée

579 078,29 \$, taxes incluses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Contrat de gré à gré – Traçage de lignes de rues, stationnements et <u>signalisation – Adjudication du contrat</u>

Il est proposé p	oar
appuyé p	ar

d'accorder un mandat à la Conciergerie d'Amqui inc. pour le traçage des lignes de rues, stationnements et signalisation dans la ville d'Amqui, tel que décrit dans le bordereau de soumission, pour la somme de 6 828,55 \$, taxes incluses;

que la soumission produite par la Conciergerie d'Amqui inc. fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Contrat de gré à gré – Balançoire parent-enfant – Adjudication du contrat

Il est proposé par appuyé par	
d'accepter la soumission de çoire parent-enfant pour le parc Pierr dans le bordereau de soumission, pou incluses;	e-et-Maurice-Gagné, tel que décrit
que la soumission produite parles parties.	fait foi du contrat entre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

	Il est proposé par appuyé par
	d'accepter la soumission de, pour l'achat d'une balan- çoire pour le parc Pierre-et-Maurice-Gagné, tel que décrit dans le borde- reau de soumission, pour la somme de \$, taxes incluses;
	que la soumission produite par fait foi du contrat entre les parties.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N° 2016-xxx	Contrat de gré à gré – Abris solaire – Adjudication du contrat
	Il est proposé par appuyé par
	d'accepter la soumission de, pour l'achat d'un abris so- laire pour le parc Pierre-et-Maurice-Gagné, tel que décrit dans le borde- reau de soumission, pour la somme de\$, taxes incluses;
	que la soumission produite par fait foi du contrat entre les parties.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N° 2016-xxx	Contrat de gré à gré – Abreuvoirs extérieurs – Adjudication du contrat
	Il est proposé par appuyé par
	d'accepter la soumission de PSP Plomberie, pour la fourniture et l'installation de deux abreuvoirs extérieurs, soit une pour le parc Pierre-et-Maurice-Gagné pour l'année 2016, et une pour le parc Marcel-Rioux pour l'année 2017, pour la somme de 5 098,00 \$ chaque, taxes incluses;
	que la soumission produite par PSP Plomberie fait foi du contrat entre les parties.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N° 2016-xxx	Contrat de gré à gré – Éclairage de l'Agora – Adjudication du contrat
	Il est proposé par appuyé par
	d'accepter la soumission de André Roy Électricité inc. pour les travaux d'électricité pour l'éclairage de l'Agora au parc Pierre-et-Maurice-Gagné, tel que décrit dans le bordereau de soumission, pour la somme de 1 552,00 \$, plus taxes;
	que la soumission produite par André Roy Électricité inc. fait foi du contrat entre les parties.
	<u>Autre soumission reçue :</u> Électricité Garon inc. 1 910,00 \$, plus taxes

N° 2016-XXX	Adjudication du contrat	d'une nouvelle cuisinière à l'arena –
	Il est proposé par appuyé par	
	•	éo Tremblay Meubles inc. pour l'achat na, pour la somme de 1 069,99 \$, taxes
	que la soumission produite par L trat entre les parties.	∟éo Tremblay Meubles inc. fait foi du con-
		ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N° 2016-xxx	Contrat de gré à gré – Exposit	ion Côtyne – Adjudication du contrat
	Il est proposé par appuyé par	
		ivantes pour le matériel nécessaire à ne » qui se tiendra du 8 juillet au 14 août
	Système d'accrochage de toiles ASHanging Brossard	<u>:</u> 2 678,30 \$, taxes incluses
	<u>Présentoirs :</u> Rona	2 875,38 \$, taxes incluses
	Banderole et affiche : Lettrage Allard	528,91 \$, taxes incluses
	<u>Cartons d'invitation et affiches :</u> Impression Alliance 9000	116,13 \$, taxes incluses
	que les soumission produites so contrat entre les parties.	ont les plus basses reçues et font foi du
		ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N° 2016-xxx	Contrat de gré à gré – Addinformation touristique – Ad	equisition d'un comptoir au Bureau judication du contrat
	II est proposé par appuyé par	
	comptoir d'accueil pour le Bure	bénisterie J.S. Pâquet pour l'achat d'un eau d'information touristique et affiches, axes incluses, tel que décrit à la soumis-

que la soumission produite par Ébénisterie J.S. Pâquet fait foi du contrat

sion;

entre les parties.

N° 2016-xxx	Contrat de gré à gré – Caractérisation environnementale de l'eau souterraine du secteur des puits d'alimentation en eau potable – <u>Adjudication du contrat</u>
	Il est proposé par appuyé par
	d'accepter la soumission de GHD Consultants Ltée pour la caractérisation environnementale de l'eau souterraine du secteur des puits d'alimentation en eau potable, pour la somme de\$, plus taxes;
	que la soumission produite par Léo Tremblay Meubles inc. fait foi du contrat entre les parties.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N° 2016-xxx	Protocole d'entente concernant l'utilisation de l'enveloppe locale dans le cadre du fonds de développement des territoires pour le développement socio-économique – Désignation du signataire
	Il est proposé par appuyé par
	d'autoriser M. Gaëtan Ruest, ing., maire, à signer, pour et au nom de la Ville d'Amqui, le Protocole d'entente concernant l'utilisation de l'enveloppe locale dans le cadre du Fonds de développement des territoires FTD pour le développement socio-économique.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N° 2016-xxx	« Rouler Vert la Gaspésie » - Établissement de servitude pour bornes de recharge pour véhicules électriques – Désignation du signataire
	Il est proposé par appuyé par
	d'autoriser M. Gaëtan Ruest, ing., maire, à signer, pour et au nom de la Ville d'Amqui, l'entente pour l'établissement de servitude pour bornes de recharge pour véhicules électriques.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Considérant que la Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia (CGMRP) est concernée par la santé des habitats aquatiques en tant que gestionnaire des rivières à Saumon Matapédia et Patapédia;

Appui au projet « Une aire de drainage urbaine modèle par municipalité riveraine le long d'une rivière à saumon : des mesures

résidentielles et municipales » de l'OBVMR

Considérant que la CGRMP est l'organisme demandeur de le projet au Fonds Municipal Vert intitulé: « une aire de drainage urbaine modèle par municipalité riveraine le long d'une rivière à saumon : Des mesures résidentielles et municipales »;

Considérant que les objectifs de ce projet sont de :

- Diminuer le débit de pointe lors des pluies abondantes et de diminuer l'apport en sédiments provenant de l'aire de drainage vers la rivière Matapédia;
- Favoriser l'infiltration et la filtration naturelle de l'eau à l'aide de techniques d'aménagement;
- Gérer l'eau de ruissellement directement à la source (résidence par résidence);
- Former les intervenants municipaux pour la continuité des mesures de corrections des eaux de ruissellement dans les municipalités riveraines;
- Impliquer directement la population dans l'application des mesures correctives et d'atténuation du ruissellement;
- Favoriser une cohabitation pérenne entre les secteurs urbains et les habitats aquatiques, notamment, l'habitat du saumon atlantique;
- Considérant que la CGRMP chargera l'Organisme de Bassin Versant Matapédia Restigouche (OBVMR) de coordonner le projet;
- Considérant que la ville d'Amqui appuie les pistes d'actions du Plan Directeur de l'Eau de l'organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche, élaboré en concertation, suite à des consultations publiques;
- Considérant que l'atteinte des objectifs de ce projet se place directement dans la mise en oeuvre des pistes d'actions du Plan Directeur de l'eau de l'organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche;
- Considérant que le plan de développement durable de collectivité de la MRC de La Matapédia, l'Écoterritoire habité, comprend un scénario d'actions pour le maintien d'un corridor écologique vivant, la rivière à saumon Matapédia (Scénario 6 et Action 16);

En conséquence,

il est proposé	par
appuvé	par

que la Ville d'Amqui s'engage à participer à toutes les étapes de le projet proposée, c'est à dire :

Sensibilisation:

 Soutenir l'organisation des rencontres d'informations aux résidents et faciliter la communication entre l'OBVMR et les résidents de l'aire de drainage;

Planification:

- Participer aux visites terrain pour la planification des devis municipaux de l'aire de drainage;
- Participer aux rencontres de planification pour la validation des devis municipaux;
- Travailler avec l'OBVMR sur une entente concernant l'entretien des aménagements municipaux;
- Travailler sur une entente d'intention entre les résidents, la municipalité et l'OBVMR quant à l'entretien des aménagements résidentiels;

Travaux:

- Fournir les employés et la machinerie nécessaires aux travaux d'aménagement municipaux;
- S'entendre avec l'OBVMR quant à l'utilisation de notre machinerie pour les travaux résidentiels;

que la Ville d'Amqui s'engage à affecter 4 178\$ de son budget et d'affecter une somme de 4 160\$ en salaire de ses employés pour l'atteinte des objectifs de ce projet (selon le budget prévisionnel, Annexe 1);

que la Ville d'Amqui s'engage à fournir une confirmation que les sommes prévues en salaire de ses employés ont bien été dépensées, et ce, au terme de ce projet;

que la CGRMP ne sera pas tenu responsable des dépassements de coûts du projet et que ceux-ci seront assumés par les municipalités participantes et l'OBVMR suite à une entente convenue entre toutes les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Réalisation complète de l'objet du Règlement d'emprunt n° 751-13 à un coût moindre et appropriation de sources de financement versées en diminution de l'emprunt projeté

Considérant que la Ville d'Amqui a entièrement réalisé l'objet du Règlement n° 751-13 relatif à la construction d'une agora, à un coût moindre que celui prévu initialement;

Considérant que le coût estimé des travaux prévus, à l'intérieur dudit règlement, était de 528 000 \$;

Considérant que le coût réel des travaux est de 501 662 \$;

Considérant que la Ville d'Amqui a reçu des aides financières totalisant 314 500 \$, le tout réduisant d'autant la participation financière municipale au coût de projet;

Considérant qu'une partie de l'emprunt projeté, soit la somme de 185 000 \$, a été financée de façon permanente;

Considérant que pour payer une partie des coûts des travaux, la Ville d'Amqui a appropriée une somme de 2 162 \$ du fonds général, consécutivement au financement permanent des emprunts à long terme à la charge de celle-ci;

Considérant qu'il existe un solde de 343 000 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement n° 751-13 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement;

En conséquence,

il est proposé	par
appuyé	par

que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

que le montant de la dépense du Règlement n° 751-13 soit réduit de 528 000 \$ à 501 662 \$;

que le montant de l'emprunt du Règlement no 751-13 soit réduit de 528 000 \$ à 185 000 \$;

que la Ville d'Amqui affecte à la dépense un montant de 314 500 \$ provenant de différentes aides financières:

que la Ville d'Amqui approprie également une somme versée par le fonds général de 2 162 \$ en diminution du solde de l'emprunt;

que la Ville d'Amqui confirme qu'elle a entièrement réalisé l'objet du présent règlement et que la différence entre la dépense réelle et la dépense décrétée est que les travaux ont été réalisés à moindre coût que l'estimation préliminaire du Règlement n° 751-13;

qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Réalisation complète de l'objet du Règlement d'emprunt n° 779-15 et appropriation de sources de financement versées en diminution de <u>l'emprunt projeté</u>

Considérant que la Ville d'Amqui a entièrement réalisé l'objet du Règlement n° 779-15;

Considérant que le coût estimé des travaux prévus, à l'intérieur dudit règlement, était de 183 425 \$;

Considérant que le coût réel des travaux est de 186 442 \$;

Considérant qu'une partie du coût des travaux a été financée par l'appropriation d'un solde disponible au Règlement d'emprunt n° 725-12 au montant de 33 586 \$ et par

l'appropriation du solde disponible au Règlement n° 708-11 au montant de 63 162 \$, pour un grand total de 96 748 \$;

Considérant qu'une partie de l'emprunt projeté, soit la somme de 86 600 \$, a été financée de façon permanente;

Considérant que pour payer une partie des coûts des travaux, la Ville d'Amqui a appropriée une somme de 3 094 \$ du fonds général, consécutivement au financement permanent des emprunts à long terme à la charge de celle-ci;

Considérant qu'il existe un solde de 77 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement n° 779-15 pour réduire le montant de l'emprunt et y préciser son financement;

En conséquence,

il est proposé p	oar
appuyé p	oar

que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

que le montant de la dépense du Règlement n° 779-15 soit augmenté de 183 425 \$ à 186 442 \$;

que le montant de l'emprunt du Règlement n° 779-15 soit réduit de 86 677 \$ à 86 600 \$;

que la Ville d'Amqui approprie également une somme versée par le fonds général de 3 094 \$ en diminution du solde de l'emprunt;

que la Ville d'Amqui affecte à la dépense les soldes disponibles des règlements d'emprunt n° 708-11 et 725-12 totalisant 96 748 \$;

que la Ville d'Amqui confirme qu'elle a entièrement réalisé l'objet du Règlement n° 779-15;

qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Demande d'appui – Campagne en faveur de l'emballage neutre des produits du tabac

Considérant que le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

Considérant que l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie que place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

Considérant que l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

Considérant que la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

Considérant que conformément à la recommandation de l'Organisme Mondial de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncés leur intention d'en faire autant prochainement;

En conséquence,

il est proposé par	
appuyé par	

que la Ville d'Amqui appuie la campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractères distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeureraient présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tes que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarette serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisaiton d'images de marques, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement n° 792-16 relatif à divers programmes à la revitalisation de secteurs sur le territoire de la Ville d'Amqui - Adoption

Considérant que la Ville d'Amqui peut accorder une aide monétaire pour la relocalisation d'entreprises commerciales et industrielles constituant des usages dérogatoires en vertu de sa réglementation d'urbanisme;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de reconduire et d'adopter un programme afin de s'assurer des retombées économiques significatives et éviter le déplacement d'entreprises d'une municipalité à l'autre;

Considérant qu'il y a lieu de favoriser le développement du secteur industriel et ainsi pourvoir à la création d'emplois sur le territoire de la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu de favoriser la construction et la rénovation d'habitations de quatre logements et plus afin de répondre aux besoins de notre population vieillissante tout en revitalisant certains secteurs de notre ville. Considérant qu'en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), une municipalité peut adopter un programme de revitalisation à l'égard de secteurs qu'elle délimite, à l'intérieur de toute zone identifiée dans le règlement de zonage, dans lequel la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins vingt (20) ans et dont la superficie est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis; Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 21 mars 2016: En conséquence, il est proposé par _____ appuyé par _____ que le présent règlement portant le numéro 792-16 soit adopté. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ **RESSOURCES HUMAINES** Embauche d'étudiants à titre de préposés au bureau d'accueil touristique et embauche du responsable à l'accueil des visiteurs à l'exposition d'arts visuels « Côtyne » Il est proposé par _____ appuyé par _____ de confirmer l'embauche de Mmes Laurie Mei Lamarre et Véronique Harrisson, et M. Alexandre Caron à titre de préposés au bureau d'accueil touristique, pour la période débutant le 20 juin 2016 pour une durée de onze (11) semaines; de confirmer l'embauche de Mme Rose-Hélène Blanchette à titre de responsable à l'accueil des visiteurs à l'exposition d'arts visuels « Côtyne », pour la période débutant le 4 juillet 2016 pour une durée de six (6) semaines.

Note: Mme Laurie-Mei Lamarre sera payée par Le Giron, et Mme Rose-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Embauche de moniteurs et d'accompagnateurs au camp de jour du Service des loisirs

Hélène Blanchette par Garami.

N° 2016-xxx

Il est proposé par _____appuyé par _____

de confirmer l'embauche de Mmes Suzie-Sarah Lévesque-Barrette, Audrey Martin, Megane Boudreau, Catherine Lévesque et Virginy Jomphe, ainsi que MM. Samuel Gallant, Marc-Antoine Lévesque et Sébastien Fournier, à titre de moniteurs au camp de jour du Service des loisirs, du 20 juin au 12 août 2016;

de confirmer l'embauche de Mme Rosalie Lebrun à titre d'accompagnatrice pour enfants handicapés au camp de jour du Service des loisirs, du 20 juin au 12 août 2016.

Note : Mmes Audrey Martin et Rosalie Lebrun seront payées par La maison des familles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx	Embauche	de	Μ.	Jérôme	Ouellet-Roussel	à	titre	d'étudiant	au
	Service des	trav	aux	<u>publics</u>					

II est proposé par	-
appuyé par	

de confirmer l'embauche de M. Jérôme Ouellet-Roussel à titre d'étudiant au Service des travaux publics, pour la période débutant le 27 juin 2016 pour une durée de sept (7) semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Autorisation de Mme Sophie Lamarche à émettre des permis à titre de stagiaire en urbanisme

- Considérant que le poste d'inspecteur adjoint de la Ville d'Amqui n'est présentement pas comblé;
- Considérant que l'été se veut être une période très achalandée au Services d'urbanisme, notamment pour l'émission de permis;
- Considérant que le Règlement des permis et certificats numéro 612-05 de la Ville d'Amqui, prévoit que c'est le responsable du service de l'urbanisme, ou l'inspecteur adjoint qui peut émettre des permis;
- Considérant que la Ville d'Amqui a embauché Mme Sophie Lamarche à titre de stagiaire au Service d'urbanisme;

En conséquence,

il est proposé par __	
appuyé par	

que la Ville d'Amqui autorise Mme Sophie Lamarche, stagiaire au Service d'urbanisme, à émettre des permis pour la durée de son stage, afin de permettre au Service d'urbanisme de pouvoir répondre adéquatement aux besoins des citoyens pour la période estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

	Il est proposé par appuyé par
	d'accepter la demande de congé sans solde de l'employé # 0308, pour la période du 21 juin au 28 octobre 2016.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N° 2016-xxx	Attribution du poste de col bleu classe 1, saisonnier estival, permanent à M. Fernando Lapointe
	Il est proposé par appuyé par
	d'attribuer le poste de col bleu classe 1, saisonnier estival, permanent à M. Fernando Lapointe.
	Note : Pour l'année en cours, la date de fin d'emploi saisonnier est prévue le 21 octobre 2016 à 17h00.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N° 2016-xxx	Embauche de M. Mario Lévesque à titre de journalier au Service des travaux publics en remplacement temporaire
	Il est proposé par appuyé par
	de confirmer l'embauche de M. Mario Lévesque à titre de journalier au Service des travaux publics en remplacement temporaire, pour la période prévue du 6 juin au 28 octobre 2016.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
	TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU
	Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Travaux publics et hygiène du milieu ».
	URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
	LOISIRS ET CULTURE
	Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Loisirs et culture ».
	DEMANDES DE DON ET COMMANDITE
N° 2016-xxx	Comité des fêtes du Canada – Amqui – Demande de don
	Il est proposé par appuyé par

	de faire un don au comité des fêtes du Canada – Amqui pe l'organisation des célébrations de la fête du Canada pour l'été 2016, montant de \$.		
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		
	REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS		
N° 2016-xxx	Rencontre à Ottawa avec Mme Mélanie Joly – Projet « Train Océan 150 »		
	Il est proposé par appuyé par		
	d'autoriser M. Gaëtan Ruest, ing., maire, à se déplacer à Ottawa le 8 juin 2016 afin de rencontrer Mme Mélanie Joly pour lui présenter le projet « Train Océan 150 ».		
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		
	AFFAIRES NOUVELLES		
	Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Affaires nouvelles ».		
	PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS		
	Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.		

PÉRIODE DE COMMENTAIRES POUR LES ÉLUS

Une période est réservée aux élus voulant faire des commentaires sur différents sujets.

N° 2016-xxx	LEVÉE DE LA SÉANCE La séance est levée àh _ su_, appuyée parAD	
	, G	ôté-Bérubé et greffier